

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DE CAUMONT SUR DORDOGNE

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le 17/04/2026
ID : 084-268403318-20260417-9015042026-DE

**Membres en
exercice :**

16

**Membres
présents :**

16

**Suffrages
exprimés :**

16

**Date de
convocation**

07/04/2026

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

L'an deux mille vingt-six, le 15 Avril à 18 heures, le Conseil d'Administration du CCAS, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Claude MOREL, Président du CCAS.

Etaient présents : M MOREL – MME MARESCAUX – MME MALLEM – MME ABBRUZZO – MME RIGAUD – MME LORNE – MME VINCINAUX – M ROUBAUD – MME BADALAMENTI – MME CORTE -- MME OLIVON – M GIACARDI – M CECCONI – MME THORELLE – MME REYNAUD – MME CONSTANT

Procurations : Aucune

Absents : Aucun

Secrétaire : Fabienne VINCINAUX

DELIBERATION N°9015042026

MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Rapporteur : Claude MOREL

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction Publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement, Il appartient donc au Conseil d'Administration, compte tenu des nécessités du service, de fixer des emplois nécessaires au fonctionnement des services et de modifier en conséquence le tableau des effectifs.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration :

- La création, à compter du 1^{er} mai 2026 :
 - D'un emploi permanent à temps non complet de 21/35^{ème} d'Adjoint Technique non titulaire,
Motif : Nécessité du service,
Nature des fonctions : En charge des tâches et activités de la vie quotidienne auprès des familles, des personnes âgées ou des personnes handicapées, leur permettant ainsi de se maintenir dans leur milieu de vie habituel. Peuvent intervenir en qualité d'aide-ménagère ou d'auxiliaire de vie.
Niveau de recrutement : Filière Technique -- Grille indiciaire Adjoint Technique Territorial.
- La modification, à compter du 1^{er} mai 2026 :
 - D'un emploi permanent à temps non complet de 21/35^{ème} d'Agent social Principal de 2^{ème} classe titulaire, par un temps non complet de 17.5/35^{ème} d'Agent social Principal de 2^{ème} classe titulaire,
 - D'un emploi permanent à temps non complet de 17.5/35^{ème} d'Adjoint technique non titulaire, par un temps non complet de 28/35^{ème} d'Adjoint technique non titulaire,

Le Conseil d'Administration, après avoir entendu l'exposé des motifs, délibère,
Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8
Vu le budget de la collectivité,

Vu le tableau des effectifs,
Vu l'avis du Comité Social Territorial en date du 23 mai 2025,

- **ADOpte** la proposition de modifications d'emplois permanents et l'actualisation du tableau des effectifs à compter du 01/05/2026.
- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont prévus au budget 2026 du CCAS.

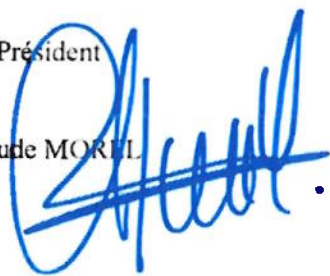
VOTE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION :

POUR : M MOREL – MME MARESCAUX – MME MALLEM – MME ABBRUZZO – MME RIGAUD – MME LORNE – MME VINCINAUX – M ROUBAUD – MME BADALAMENTI – MME CORTE – MME OLIVON – M GIACARDI – M CECCONI – MME THORELLE – MME REYNAUD – MME CONSTANT

Fait à Caumont-sur-Durance, le 16 Avril 2026

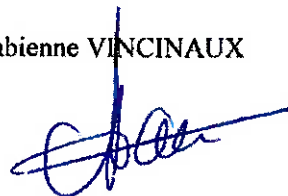
Le Président

Claude MOREL



La Secrétaire de séance

Fabienne VINCINAUX



Envoyé en préfecture le 17/04/2026

Reçu en préfecture le 17/04/2026

Publié le 09 Juin 2026

ID : 084-268403318-20260417-9015042026-DE

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01/05/2026

GRADES OU EMPLOIS	Cat	Emplois budgétaires				Effectifs pourvus sur emplois budgétaires en ETP		
		Emplois perm. à TC	Emplois perm. à TNC	Mouvement	Total	Agents titulaires	Agents non titulaires	Total
Filière administrative		1	0	0	1	1	0	1
Adjoint administratif principal de 1ère classe	C	1	0	0	1	1	0	1
Filière technique		6	5	0	11	6,60	2,60	9,20
Adjoint technique	C	1	5	0	6	1,60	2,60	4,20
Adjoint technique principal de 2ème classe	C	3	0	0	3	3	0	3
Agent de maîtrise principal		1	0	0	1	1	0	1
Agent de maîtrise	C	1	0	0	1	1	0	1
Filière médico-sociale		8	4	0	12	10,10	0,00	10,10
Agent social	C	0	1	0	1	0,00	0,00	0,00
Agent social principal de 2ème classe	C	2	2	0	4	3,3	0	3,3
Agent social principal de 1ère classe	C	1	1	0	2	1,8	0	1,8
Auxiliaire de puériculture de classe supérieure	B	1	0	0	1	1	0	1
Auxiliaire de puériculture de classe normale	B	3	0	0	3	3	0	3
Educateur de jeunes enfants	A	1	0	0	1	1	0	1
Filière animation		11	0	0	11	8	3	11
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	C	1	0	0	1	1	0	1
Adjoint d'animation	C	10	0	0	10	7	3	10
TOTAL		26	9	0	35	25,70	5,60	31,30